

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/77

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 21
Suppléants votants : 01
Procurations : 12
Votants : 34

Pour : 34
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à dix-huit heures,
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle polyvalente de Saint Priest Ligoure, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 08 octobre 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), M. RICHIGNAC Guillaume, M. BREZAUDY Alain (procuration de M. BONNAT Christian), Mme MAYOUSSE Martine (procuration de M. BROUSSE Hervé), Mme DESSEX Martine (procuration de M. CAILLOT Alain), M. DESROCHE Christian (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. GOUDIER Jean-Louis (procuration de Mme LANTERNAT Floriane), Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice (procuration de M. CARPE Jean-Christophe), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette (procuration de M. GARNICHE Roland), M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard (procuration de M. CUILLERDIER Simon), M. DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE Bernadette (suppléante de M. CHAMINADE Gérard).

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. BROUSSE Hervé, M. BONNAT Christian, M. CAILLOT Alain, M. CHAMINADE Gérard (suppléé par Mme LACOURARIE Bernadette), Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. ESCOUBEYROU Pascal

Objet : Création d'une vole d'accès à la Zone d'Activités de Fontanille (Châlus) depuis la RN21

Exposé :

Le Président, rappelle que la Zone d'Activités Economiques (ZAE) Chez Fontanille de Châlus est une zone à vocation mixte commerce et artisanat-industrie. Bien qu'en bordure de la RN21, cette zone, de conception ancienne, ne possède pas d'accès direct depuis la RN 21.

La Commune de Châlus et la Communauté de communes portent depuis 2019 le projet de création d'un accès à la ZAE depuis la RN21 afin de :

- Améliorer la circulation sur cette zone, qui dispose d'ores et déjà d'activités majeures (Intermarché, Legrand, garages, vente de matériaux...). Cette circulation va s'intensifier dans les années à venir avec notamment la mise en service de la cuisine centrale de l'EPHAD, mais également la viabilisation de nouveaux terrains que la communauté de communes a acquis en 2023.
- Améliorer l'attractivité de cette zone en permettant un accès et une visibilité depuis la RN21 de terrains encore disponibles.

Et ainsi :

- Développer une offre de foncier à vocation économique attractive,
- Développer de nouvelles activités économiques sur le territoire,
- Favoriser la création d'emploi.

Le projet initial de création d'un rond-point en agglomération s'est révélé infaisable du fait de contraintes techniques, de demandes inconsidérées de certains riverains et de coûts élevés.

Le projet a été réorienté, en accord avec la DIRCO, vers un « tourne à gauche » en agglomération sur la RN21 (porté par la Commune de Châlus) et la création d'une voie d'accès interne à la zone (portée par la Communauté de communes).

Budget et plan de financement prévisionnel pour la création de la voie d'accès interne :

Dépenses prévisionnelles

Nature des dépenses	Montant HT
Acquisitions foncières	4 000,00 €
Travaux	210 554,50 €
Maitrise d'Œuvre	11 705,00€
Etude complémentaire et autres frais divers (Géomètre, détection des réseaux, SPS, ...)	21 000,00 €
TOTAL	247 259,50 €

Recettes prévisionnelles

Natures des recettes	Taux	Montant
Etat (DETR)	50%	123 629,75 €
Département de la Haute-Vienne (CDDI)	30%	74 177,85 €
Total subventions publiques	80%	197 807,06 €
Autofinancement	20%	49 451,90 €
TOTAL	100%	247 259,50 €

Par ailleurs, le Président rappelle que ce projet est mené conjointement avec la Commune de Châlus. Il est le résultat d'un travail étroit entre les 2 collectivités dès les premières réflexions en 2019 et tout au long de sa définition. Ce partenariat a été formalisé par une convention entre commune et communauté de communes.

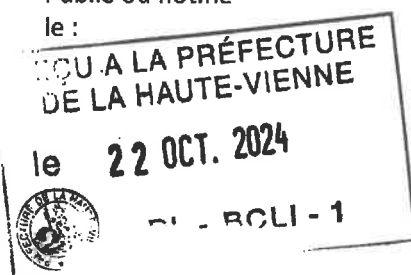
La double maîtrise d'ouvrage est coordonnée pour permettre la réalisation des travaux comme si c'était une seule opération. Cela se concrétise notamment par une seule et même Assistance à Maitrise d'Ouvrage (ATEC), une seule Maitrise d'œuvre et la mise en place d'un groupement de commande coordonné par la Commune de Châlus.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le projet de création d'une voie d'accès à la Zone d'Activités de Fontanille (Châlus) depuis la RN21, en lien avec la commune de Châlus ;
- **Autorise** le Président à solliciter des subventions de l'Etat (DETR) et du Département de la Haute-Vienne (CDDI) pour financer les travaux de création d'une voie d'accès à la Zone d'Activités de Fontanille (Châlus) depuis la RN21, selon le plan prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à réaliser les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet et au partenariat avec la Commune de Châlus.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 15 octobre 2024.

